

# Restauration Administrative

Le ministre de la Fonction Publique  
répond favorablement à l'UNSa Justice !

Depuis le début de cette situation de crise, l'**UNSa Justice** a dénoncé avec la plus grande fermeté les conditions de **restauration dégradées de tous les Personnels mobilisés en 1<sup>ère</sup> ligne** pendant l'état d'urgence sanitaire.



En effet, la **première organisation syndicale** est présente dès le commencement des mesures de sécurité sanitaire, et revendique sans relâche et avec abnégation la prise en **charge de la restauration pour Tous les Personnels du ministère de la Justice devant faire face au COVID19 quotidiennement.**

Par note du 02 avril 2020, le **ministre de l'Action des Comptes Publics, Gérald DARMANIN, répondait favorablement à la saisine de l'UNSa Fonction Publique** en transmettant aux ministères dont les Agents sont partie prenante et assurent la continuité du fonctionnement des services publics pendant les périodes d'état d'urgence, la mise en signature du décret de prise en charge des frais de mission.

En effet, ce décret est d'ores et déjà signé par le ministre de la Fonction Publique, son Secrétaire d'Etat et les ministres concernés. Il a été annoncé lundi dernier lors de l'audio conférence avec la garde des Sceaux, pour une publication effective ce mercredi 8 avril au Journal Officiel.

Par conséquent, les Personnels présents physiquement et assurant la continuité du fonctionnement des services publics pendant les périodes d'état d'urgence, dont la présence physique sur leur lieu de travail est impérative, pourront prétendre à **la prise en charge forfaitaire d'un repas lors de chaque service à hauteur de 17,50€**, en cas d'impossibilité de recours à la restauration administrative sur place, ou à emporter.

La mise en œuvre de ce décret est rétroactive **avec prise d'effet au 16 mars 2020, date du début du confinement sur le territoire** et devrait s'achever à l'issue de celui-ci.

**L'UNSa Justice** reste vigilante à la stricte application de cette mesure **et continuera sans relâche à exiger la prise en charge pour TOUS les Personnels de ce Ministère** face à cette épreuve.

Paris, le 8 avril 2020  
Le Secrétaire général  
Jean-François FORGET